

Édito

Nouvelle étape du développement d'OPCAMS, la mise en place d'antennes régionales constitue un axe stratégique des orientations prises par le Conseil d'Administration dès l'année 2006.

Notre engagement en faveur de la création de ces antennes reflète notre volonté de proximité vis-à-vis des entreprises et de leurs salariés. Aider au développement de la formation des salariés, favoriser l'intégration de nouveaux arrivants dans les entreprises par la professionnalisation, identifier les projets de reprise d'entreprises par les salariés, promouvoir des actions innovantes (voir page 3), autant de missions qui pourront désormais se concrétiser sur le terrain.

Dans un contexte de forte compétitivité et de pénurie de personnel qualifié, l'essor de la formation est indispensable aux entreprises artisanales des métiers et des services. Face à ces défis, les entreprises auront besoin de conseillers de proximité pour les aider à mettre en place les réponses pertinentes et nécessaires.

Un ancrage local permettra aussi de mieux appréhender les spécificités régionales et de tisser des liens avec les partenaires institutionnels locaux (pouvoirs publics, collectivités territoriales, fédérations d'employeurs et organisations syndicales de salariés,...).

Nos antennes régionales sont à votre service. N'hésitez pas à faire appel à vos conseillers en formation.



Bruno Lefèbvre
Président

Sommaire

Actualité

- **OPCAMS met en place des antennes régionales**
- **OPCAMS lance son nouveau site Internet** p.1

Dossier

- **Antennes régionales : une réponse aux besoins de proximité des entreprises** p.2

Le point sur...

- **Les actions de formation innovantes** p.3

Interview

- **Yasna Guillerme-Guilson, gérante d'un magasin de tailleurs** p. 3-4

Agenda

- **OPCAMS y sera** p.4

Brèves

- **Bon à savoir** p.4

Échos

- **Qualité de la formation : la démarche d'OPCAMS** p.4

► Actualité

OPCAMS met en place des antennes régionales

OPCAMS renforce sa présence sur le terrain en mettant en place 7 antennes régionales. Opérationnelles depuis le mois de juillet dernier, leur rôle est d'assurer un service de proximité auprès des entreprises et de leurs salariés.

(Tous les détails en page 2).

OPCAMS lance son nouveau site Internet

OPCAMS lance son nouveau site **www.opcams.fr**, au mois de septembre.

Cette nouvelle version, enrichie et centrée sur les besoins des utilisateurs, mise sur un graphisme plus coloré. La page d'accueil propose une nouvelle maquette, illustrée de pictogrammes représentant les différentes professions de l'artisanat des métiers et des services et affirmant l'appartenance d'OPCAMS à l'univers de l'artisanat.

Ce nouveau site est structuré en espaces dédiés à différents publics. Les cibles d'OPCAMS, **entreprises** et **salariés** pourront, dans leurs espaces respectifs, accéder à l'information à partir de leurs besoins ou cliquer sur les dispositifs qui les intéressent.

Le site propose également un espace **organismes de formation** et un espace **experts comptables**, dans lesquels ces partenaires trouveront des informations susceptibles de faciliter leurs échanges avec OPCAMS et les entreprises.

Une nouvelle rubrique dans l'espace **présentation de l'OPCA** permet un accès direct aux antennes régionales. Parmi les autres nouveautés, la possibilité pour l'entreprise d'accéder d'un seul clic à tous les documents relatifs à la demande de financement ; la simplification de la navigation avec la création d'un moteur de recherche et enfin, un plan du site qui permet d'avoir une vision d'ensemble des pages proposées.

Antennes régionales : une réponse aux besoins de proximité des entreprises

Le lancement d'antennes régionales vise à rapprocher notre organisme des entreprises comme de leurs salariés et à répondre aux besoins des différents métiers de l'artisanat des métiers et des services.

OPCAMS s'appuie, depuis le mois de juillet, sur un réseau de 7 antennes régionales pour assurer son service de proximité. Ces pôles de proximité seront le moyen de mieux faire connaître les dispositifs de formation issus de la réforme de 2004, d'explicitier les contenus des accords de branche professionnelle et d'apporter un appui aux projets de formation. Il s'agit aussi d'adapter les moyens d'OPCAMS

aux particularités des entreprises artisanales qui ont besoin de contacts personnalisés, d'interlocuteurs bien identifiés et de réponses rapides. Des conseillers en formation pourront ainsi les accompagner, de l'analyse de leurs besoins jusqu'au montage des dossiers de demande de financement (*voir encadré en bas de page*).

Cette implantation régionale permettra aussi d'inscrire davantage OPCAMS dans le cadre territorial et constituera un atout pour construire des partenariats efficaces avec les instances régionales de la formation professionnelle et les collectivités territoriales.

Les antennes régionales agiront dans le cadre des orientations du Conseil d'Administration en relayant l'action d'OPCAMS sur le terrain.

Cependant, cette déconcentration n'aura pas d'impact sur la gestion administrative et financière des dossiers. Les entreprises continueront à s'adresser au siège, à Bagnolet, pour leurs demandes de financement, le suivi et le règlement de leurs dossiers mais elles pourront trouver auprès des conseillers en formation de leur région, un conseil de proximité.

Les conseillers en formation en région

Siège national
Les Mercuriales
Tour du Levant
40, rue Jean Jaurès
93176 Bagnolet Cedex
<http://www.opcams.fr>
Tél. : 01 49 20 00 00
Fax : 01 49 20 87 50

Nord-Pas-de-Calais
21, avenue Le Corbusier
59042 Lille Cedex
Hervé Picotin
h.picotin@opcams.fr
Tél. : 03 59 56 16 07
Fax : 03 59 56 16 08

Champagne-Ardenne
37, rue des Capucins
51100 Reims
Frédéric Cauet
f.cauet@opcams.fr
Tél. : 03 26 48 18 86
Fax : 03 26 48 18 86

Bretagne
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex
François Charmeteau
f.charmeteau@opcams.fr
Tél. : 02 99 41 68 07
Fax : 02 99 41 68 09

Bourgogne
14E, rue Pierre de Coubertin
21000 Dijon
Karim Aouidat
k.aouidat@opcams.fr
Tél. : 03 80 63 19 52
Fax : 03 80 48 03 09

Midi-Pyrénées
9, rue de Sébastopol
BP 21531
31015 Toulouse Cedex 6
Marie-Eve de Rabaudy
m.derabaudy@opcams.fr
Tél. : 05 67 31 45 20
Fax : 05 67 31 45 21

Languedoc-Roussillon
80, place Ernest Granier
34000 Montpellier
Nelly Sanchez
n.sanchez@opcams.fr
Tél. : 04 67 13 87 05
Fax : 04 67 13 85 68

PACA
565, avenue du Prado
13008 Marseille
Sabine Perrot
s.perrot@opcams.fr
Tél. : 04 91 57 37 00
Fax : 04 91 57 37 02

L'antenne régionale en résumé...

- informe les artisans et les salariés sur les dispositifs de la formation professionnelle continue,
- apporte un appui au chef d'entreprise pour le diagnostic des besoins de formation et le montage des dossiers de demande de financement,
- développe des partenariats avec différents acteurs régionaux.

Les actions de formation innovantes

Pour répondre au mieux aux besoins des entreprises artisanales des métiers et services, OPCAMS s'engage dans la promotion et la mise en œuvre d'actions innovantes de formation, dans des domaines clés.

Le renforcement et la maîtrise des savoirs de base

La maîtrise des savoirs de base est un atout majeur pour la compétitivité des entreprises. Aussi, OPCAMS accompagne les entreprises et leurs salariés dans le renforcement de ces savoirs, notamment en communication, en expression orale et en mathématiques, facteurs de qualité pour l'accueil de la clientèle et la gestion de l'entreprise.

Les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Pour pouvoir répondre aux problématiques rencontrées par les entreprises en termes de recrutement, de fidélisation de personnel qualifié et de transmission des savoirs, OPCAMS accompagne

la mise en place de démarches GPEC en favorisant les formations nécessaires (management, recrutement, entretien professionnel,...).

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Il s'agit de promouvoir une utilisation optimisée des outils informatiques au sein des entreprises tout en développant la qualification des salariés, par l'acquisition notamment du Passeport de Compétence Informatique Européen.

La mobilité transnationale et le renforcement des compétences en langues

Il s'agit de favoriser les mobilités transnationales des salariés par l'organisation de programmes d'études transnationaux et de soutenir l'acquisition de compétences en langues, devenues nécessaires dans les entreprises, dans un contexte de mondialisation accrue.

La transmission reprise d'entreprises

Afin de pérenniser les activités économiques des entreprises artisanales des métiers et services, OPCAMS propose depuis 2004 aux salariés de ses entreprises adhérentes, un parcours de formation à la reprise d'entreprise. Mis en place sur 10 régions, il est progressivement étendu à l'ensemble du territoire national.

La sécurisation des parcours de formation

OPCAMS conduit un projet expérimental en vue de promouvoir la sécurisation de parcours de formation. Il s'agit ainsi de proposer aux entreprises adhérentes et à leurs salariés des parcours adaptés à leurs spécificités, articulant au mieux les différents dispositifs de la formation professionnelle (plan de formation, DIF, période de professionnalisation,...).

Contact : Léonard Delcourt
Tél. : 01 49 20 85 12

► Interview

Yasna Guillerme-Guilson, gérante d'un magasin de tailleurs

Yasna et André Guillerme-Guilson dirigent l'entreprise Guilson, installée dans le VIII^e arrondissement de Paris et labellisée « Entreprise du Patrimoine Vivant » par le secrétariat d'État aux PME et de l'Artisanat. André, maître tailleur depuis 40 ans, est Président de la Fédération Nationale des Maîtres Tailleurs ; Yasna est gérante de l'entreprise. Ils ont conclu un contrat de professionnalisation de 8 mois avec Mélanie Gonzalvez, 24 ans, dans l'objectif de lui faire acquérir une qualification d'ouvrier tailleur, reconnue dans les classifications de la convention collective de la branche. Yasna Guillerme-Guilson nous parle de cette expérience.



Quelles sont les raisons qui vous ont amené à recruter en contrat de professionnalisation ?

Yasna Guillerme-Guilson : Nous avons un besoin en personnel dans l'entreprise car notre clientèle se développe de manière importante.

Nous assistons à l'arrivée d'une clientèle étrangère mais aussi plus jeune. Les consommateurs reviennent au costume et les jeunes se tournent de plus en plus vers la mesure car un costume se conserve longtemps.

Il y a une demande mais nous sommes confrontés, avec l'ensemble de notre profession, à la difficulté de trouver du personnel qualifié. Notre choix s'est porté sur Mélanie car elle était motivée et possédait déjà des techniques du métier.

Nous avons pu alors envisager son intégration dans l'entreprise car il est impossible dans notre métier de recruter une personne ne sachant pas déjà coudre.



► suite interview

Le recrutement en contrat de professionnalisation a un avantage car il permet de connaître une personne avant de l'intégrer durablement dans l'entreprise.

Pour nous, les avantages financiers de ce contrat sont secondaires ; nous versons d'ailleurs à Mélanie une rémunération supérieure à celle prévue par la loi pour l'encourager à rester dans l'entreprise.

Comment s'organisent les apprentissages de Mélanie ?

YGG : En centre de formation, elle acquiert les techniques de réalisation des modèles et dans l'entreprise, elle réalise des vestes avec notre aide. Elle commence à être autonome et elle va bientôt réaliser son premier veston sans aide.

► Échos

Qualité de la formation : la démarche d'OPCAMS

La qualité de la formation dépend de l'entreprise (définition de ses besoins) mais elle est aussi liée à la prestation globale de l'organisme de formation (programme, compétences des formateurs, locaux, équipements,...). OPCAMS s'est donc engagé dans une démarche qui lui permet de mieux connaître les prestataires des formations financées. Il s'agit d'identifier la qualité des actions de formation et les conditions dans lesquelles elles se déroulent, car une formation de qualité joue un rôle dans l'évolution des compétences professionnelles et dans l'amélioration de la productivité des entreprises.

Dans ce cadre, OPCAMS réalise des enquêtes de satisfaction auprès de salariés ou de chefs d'entreprise car leur avis permet d'observer si les formations sont de qualité et si elles répondent à un besoin.

Quels sont vos projets à l'issue du contrat ?

YGG : Le contrat se termine à la fin du mois de septembre ; nous embaucherons ensuite Mélanie en contrat à durée indéterminée car elle est très douée. Nous sommes ravis de cette expérience et nous sommes prêts à la renouveler l'année prochaine avec d'autres candidats mais le problème dans notre profession, c'est de trouver des salariés, car ils sont peu nombreux et très demandés sur le marché.

La Fédération Nationale des Maîtres Tailleurs a créé, en 2004, la première école de tailleurs sur le constat d'une inadaptation des formations aux besoins de la profession de tailleur et dans l'objectif d'assurer la relève dans le métier. André Guillaume-Guilson, Président de la Fédération, a été à l'initiative de ce projet.

Il effectue aussi des visites auprès des prestataires de formation car rien ne remplacera un échange entre partenaires. Dans cette démarche, OPCAMS ne délivre aucun agrément ou label aux organismes de formation. C'est l'entreprise qui choisit son organisme de formation mais notre rôle, en tant que financeur, est de veiller à la satisfaction de nos adhérents.

La majorité des organismes respectent la réglementation, mais les comportements douteux de certains prestataires doivent être repérés (démarchage abusif, formations non réalisées,...). Nous sommes en effet garants tant devant les entreprises que devant les pouvoirs publics du bon usage des contributions formation collectées.

► Agenda

OPCAMS y sera :

- Séminaire de la Fédération Nationale de l'Artisanat Rural du **31 août au 2 septembre** à Reims.
- Mondial Coiffure Beauté du **22 au 24 septembre** à Paris Expo Porte de Versailles.
- Salon Beauté Sélection les **18 et 19 novembre** au Centre de conventions et d'expositions de Lyon.

► Brèves

Le dossier de demande de remboursement d'une action devant être envoyé par l'entreprise après la réalisation de la formation, est-il possible qu'OPCAMS règle directement le coût pédagogique à l'organisme de formation ?

OPCAMS peut rembourser directement l'organisme de formation (subrogation de paiement) sous réserve que le dossier de demande de financement soit complet et que l'entreprise donne son accord (à l'exclusion des formations dispensées par des organismes franchiseurs). Dans ce cas, l'entreprise n'a pas à faire l'avance des frais de formation. Dans sa demande de remboursement, l'entreprise peut choisir une autre option : un règlement direct à l'entreprise du coût pédagogique.

À noter : aucune subrogation de paiement ne sera accordée pour les demandes de financement faisant intervenir des nouveaux organismes de formation en 2007.

OPCAMS ► infos

Directeurs de la publication :
Bruno Lefèbre et Henri Meillassoux.

Rédactrice en chef : Michèle Devinante.

Rédacteurs : Leïla Bénozzène, Mériem Dadou.

Réalisation : Additiv.

OPCAMS - Les Mercuriales - Tour du Levant
40, rue Jean Jaurès - 93176 Bagnolet cedex
Tél. : 01 49 20 00 00 - Fax : 01 49 20 87 50
<http://www.opcams.fr>

► Cette lettre est la vôtre.

N'hésitez pas à nous communiquer vos remarques, suggestions ou sujets que vous souhaiteriez voir traités.

Merci de votre participation.